

DEPARTEMENT
GARD
MUNICIPAL

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2023_30

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au débat
19	19	15

Date de la convocation :
14/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le 19 juin à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de M. BRUNDU André, Maire.

Date de l'affichage :
15/06/2023

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Christian Carteyrade, Madame Elodie Dolhadille Jansen, Sylvie Devassine, Fabian Herrero, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Isabelle Pinon, Tricou Sébastien, Françoise Turribio, Daniel Weyh
Procurations : Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Madame Isabelle Pinon, Monsieur Alain Courtois donne procuration à Monsieur Christian Carteyrade, Madame Mireille Gassier donne procuration à Monsieur Sébastien Tricou, Monsieur Pierre Philippe Carpentier donne procuration à Madame Elodie Dolhadille Jansen

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Isabelle Pinon

Délibération n°D2023_30 : Participation financière aux séjours été proposés par la Ligue de l'Enseignement dans le cadre du centre de loisirs

Exposé : Jean-Jacques Andrieu

Le Conseil Municipal,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales

Vu la brochure présentée par les représentants de la Ligue de l'Enseignement en faveur de séjours été à destination des 6-11 ans ;

Vu le tarif proposé aux familles ;

Sur le rapport de Monsieur Jean-Jacques Andrieu qui précise que cette année le séjour proposé à destination des 6-11 ans est le suivant :

- 1- « Nature et aventure » organisé du 31 juillet au 4 août 2023 au camping le Paisserou sur la base de loisirs de Najac pour un tarif de 349 euros par enfant.

CONSIDERANT

- Les engagements prônés par la Ligue de l'Enseignement du Gard qui rejoignent la politique enfance jeunesse développée dans la commune de Aubord,
- Que depuis plusieurs années la commune participe aux séjours été des enfants de la commune en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de Monsieur Jean-Jacques Andrieu,

Après examen et après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- **De participer** à hauteur de 115 euros maximum par enfant inscrit aux séjours proposés par la Ligue de l'enseignement.

- **Dit** que le montant de la dotation globale ne pourra pas dépasser 2 000 euros, telle qu'inscrite au budget de la commune pour l'année 2023.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
André BRUNDU

